

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013 20H00

Présents : Sylvie COMBIER, Guy BONIN, Bruno SIVIGNON, Bernard CADOT, Gilles EMERY, Chantal DUFOUR, Renée JAFFRE, Michel FAUGERE.

Absents :

\*\*\*\*\*

En entrée de séance, le MAIRE demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le précédent compte rendu qui leur a été remis en main propre avec la convocation de ce jour.

Aucune remarque n'étant faite, le Maire invite les conseillers à traiter de l'ordre du jour comme suit :

### **ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

#### **- Vote du BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2013 :**

Un exemplaire détaillé des dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement a été remis en même temps que les convocations à tous les conseillers.

Le Maire détaille les propositions budgétaires envisagées pour 2013 en fonction des dépenses réalisées en 2012, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le MAIRE précise que le budget SIVOS va amener des difficultés pour l'équilibre du budget de fonctionnement. En effet, pour diverses raisons qui seront détaillées ultérieurement dans une note spéciale, la participation de la commune de CLERMAIN au budget de fonctionnement du SIVOS est augmentée de 63%. Augmentation totalement indépendante de la volonté de la commune, mais qui est hélas incontournable. Compte tenu de cette situation et de la nécessité de dégager une part d'autofinancement dans la mise en oeuvre de la réhabilitation du logement communal, une augmentation de la fiscalité apparaît nécessaire.

A la demande des conseillers, Il sera demandé des explications complémentaires détaillées à la présidente du SIVOS sur l'origine des augmentations.

Après échanges avec les conseillers sur un certain nombre de points ( subventions , dotations, recettes) etc.....

Compte tenu de ces difficultés budgétaires, la majorité du Conseil par vote à mains levées (7 contre 1) renonce à participer à l'acquisition d'un matériel destiné à l'amélioration du travail de l'employé communal.

Le Maire présente aux Conseillers le positionnement des taux de la commune par rapport à la moyenne départementale, puis nationale communiqués par la trésorerie de CLUNY. Le Maire propose donc au Conseil les chiffres simulés avec différents taux.

Après réflexion commune, le Conseil décide à l'unanimité de voter le budget primitif comme suit avec majoration des taux de 9%:

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Chap 11 (charges générales) Chap 12 (charge de personnel) Chap 14 (Reversement sur FNGIR) Chap 65 (Charges de gestion courante : contributions aux organismes de regroupement, subventions) Chap 66 (charges financières : intérêt emprunt)	Chap 70 (produit des services : redevance antennes ...) Chap 73 (impôts et taxes) Chap 74 (dotations , subventions et participations) Chap 75 (produit de gestion courante : revenu des immeubles)  + RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE = +35980 €	Chap 21 ( immobilisations corporelles ) Chap 16 (emprunt)  +  RESTES A REALISER 2011 = 0 €  + Solde d'exécution 2011 négatif reporté = 7975.63 €	Chap 10 (dotations FCTVA, fonds diverses)
132600.50 €	132600.50€	80686.69 €	80686.69 €

- **TAXES LOCALES 2012**

Taxe Habitation : 6.84% pour un produit de 17941 €

Taxe foncier Bâti : 10.51% pour un produit de 17572 €

Taxe foncier non bâti : 33.14% pour un produit de 8649 €

Soit un produit de 44162 €

- **VOTE DES SUBVENTIONS**

Le Maire fait le point avec les Conseillers sur les attributions des subventions 2012 accordées aux différents organismes et aux associations de droit privé. Les subventions sont donc votées à l'unanimité comme suit :

ADMR : 200€

APF : 35 €

RESTOS DU COEUR : 50 €

JOUTEURS DU CLUNISOIS : 50 €

TOTAL = 335 euros

- **CONVENTION CADRE DU CENTRE DE GESTION**

Le centre de gestion exerce des missions obligatoires et des missions facultatives choisies par les communes. La loi ayant changé, de nouvelles missions obligatoires lui ont été imposées.

Il faut donc signer une nouvelle convention cadre dans ce sens.

Le conseil accepte cette proposition, ne modifie pas les compétences facultatives ( service paie et médecine préventive) et charge le Maire de signer cette nouvelle convention.

**-DELIBERATIONS demande subvention PIIC 2013 pour travaux rénovation logement Communal.**

Après avoir pris connaissance des différents devis choisis lors de la commission des travaux le 25 Mars, le Conseil Municipal accepte le projet suivant :

- TRAVAUX de RENOVATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Se prononce favorablement sur la dépense globale, dont le coût, défini dans les devis s'élève à 52637 € H.T

Décide de financer l'opération comme suit :

- Subvention proposée par la Commission Cantonale du Conseil Général : 11 000 €
- Réserve parlementaire 3500 € HT

Le reste sera financé par un emprunt dont le montant sera finalisé après détermination de la part d'autofinancement qu'il sera possible de dégager.

Dit que la dépense ainsi créée fera l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2013.

QUESTION DIVERSES : néant

Fin de séance 23h55